

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SALARDAINE Gérard, Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : MM SALARDAINE Gérard, Mme CERVEAU Carole, Mr BAUBAN Yann, Mme BARATAUD Clarisse, Mr VETTIER Jean-Bernard, Mr GUITTON Jean-Yves, Mme BRIQUET Marie-Paule, Mr DESCHAMPS Rémi, Mme DUPUY Armelle, Mme EON Armelle, Mr VETTIER Arnaud, Mme LEBRET Sylvie.

Pouvoir(s) : Mme BOIZART Tatiana à Mme BARATAUD Clarisse

Absent(s) excusé(s) : MM MOTTES Stéphane, POTILLION Pascal

- Approbation du compte rendu de conseil du 19 février 2018

Point additionnel n° 1 : Organisation du temps scolaire – années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, publié au Journal Officiel du 28/06/2017,
Vu l'avis du conseil d'école du 27/02/2018,

Vu l'avis favorable, en date du 05/04/2018, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Maintient, dès la rentrée 2018/2019 et pour 2019/2020, la semaine d'école de 4 jours (D2-4 matinées), pour l'école publique « Francis Chevalier », selon les horaires suivants :

Ecole « Francis Chevalier »				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matinée	9 h – 12 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h
Pause méridienne	12 h – 13 h 30	12 h – 13 h 30	12 h – 13 h 30	12 h – 13 h 30
Après-midi	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30

- et fixe la date de mise en œuvre de cette mesure au 3 septembre 2018.

Point 1 : Budget communal et budgets annexes « assainissement » et « CCAS » – Approbation des comptes de gestion 2017.

Les comptes de gestion et administratif du budget communal et des budgets annexes « assainissement » et « CCAS » retraçant les mêmes écritures pour l'exercice 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne quitus à Monsieur le Trésorier de Dol de Bretagne.

Point n° 2 : Conséquences comptables et budgétaires de la dissolution du CCAS

Le maire expose au conseil municipal les conséquences comptables et budgétaires de la dissolution du CCAS au 31/12/2017. Le bilan comptable du CCAS au 31/12/2017 doit être soldé et réintégré dans celui de la commune.

Le tableau annexé à la présente délibération retrace les écritures non budgétaires nécessaires pour intégrer le solde des comptes du CCAS au 01/01/2018, soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 236.25 €, dans budget communal 2018.

Ainsi, il y a lieu de constater budgétairement les conséquences de ces opérations comptables, en particulier en corrigeant les résultats reportés de la commune de la reprise des résultats du CCAS, conformément au dernier tableau annexé à la présente délibération, soit un montant de 189 804.89 €.

Le conseil municipal décide :

- L'intégration de l'excédent de fonctionnement du CCAS dans le budget de la commune 2018, soit la somme de 236.25 €, ce qui porte l'excédent de fonctionnement 2017 à 189 804.89 €,
- L'affectation de cet excédent à la section d'investissement.

Point 3 : Budget communal - taux d'imposition 2018 – Présentation et vote.

Le Maire présente le budget communal qui s'équilibre à hauteur de 804 430 € en fonctionnement et à hauteur de 593 521 € en investissement et propose de maintenir les taux d'imposition de 2017, pour l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018,
- fixe les taux, pour l'année 2018, comme suit :

Désignation	Taux
Taxe d'habitation	16.06
Taxe foncière bâtie	19.09
Taxe foncière non bâtie	63.70

- approuve le budget communal 2018 tel que présenté,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 4 : Assainissement - tarifs au 01/07/2018.

Afin de dégager des recettes supplémentaires, le maire expose au conseil que pour faire face à des travaux futurs le conseil municipal avait institué une prime fixe et une surtaxe à compter du 01/01/2006, par délibération du 03/10/2005.

Ces tarifs ont été modifiés par délibération du 06/10/2008, applicable au 01/01/2009, à savoir :

- Prime fixe : 10.07 € HT
- Surtaxe : 0.26 € HT.

Vu les problèmes rencontrés sur une portion du réseau d'assainissement et dans l'attente d'une étude sur tout le réseau datant des années 1975 à 1978, le maire propose d'augmenter les tarifs de 10 %, à compter du 01/07/2018, comme suit :

- Prime fixe : 11.08 € HT
- Surtaxe : 0.29 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'augmenter les tarifs d'assainissement, à compter du 1^{er} juillet 2018, de 10 %,
- de fixer les tarifs comme suit :

	Tarifs HT en € au 01/07/2018
Prime fixe	11.08
Surtaxe	0.29

Point 5 : Budget du service d'assainissement 2018 – Présentation et vote

Le Maire présente le budget du service d'assainissement qui s'équilibre à hauteur de 84 680 € en fonctionnement, et à hauteur de 208 510 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget du service d'assainissement 2018 tel que présenté,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 6 : Subventions communales 2018

Sur proposition du Maire, après délibération, le conseil municipal arrête comme suit les subventions 2018 :

Désignation	Montant en Euros 2018
Comité des Fêtes	2 000
Confrérie des Mouliers	421
ACCA (Chasse)	130
UNC (Union des Anciens Combattants)	439
Gymnastique Féminine Volontaire	571
Club des Bons Amis	568
ADMR	1 038
Centre de Découverte de la Baie	1 500
Club de Bridge Vivarais	89
Groupeement Défense Ennemis des Cultures	305
AFM Téléthon	153
Comité de Parents d'Elèves	502
SNSM	173
MAM Le P'tit Vivier	357
Total	8 246

Point 7 : Réseau d'assainissement – Etude

Des travaux d'urgence ont été effectués sur le réseau qui date de 40 ans. Aujourd'hui, la commune doit s'engager sur une étude pour faire un constat sur l'état du réseau avant travaux de réhabilitation si nécessaire.

Point 8 : Questions diverses

- Breizh Bocage : la journée de reboisement sur un terrain de la commune aura lieu le jeudi 12/04 à 15 h avec la participation d'une classe d'élèves de l'école « Francis Chevalier ».
- Prochaine réunion de conseil le lundi 14 mai 2018.